



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/415
6 décembre 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

Douzième session
Accra (Ghana)
20–25 avril 2008

**RÉSULTATS DE LA RÉUNION D'EXPERTS ORGANISÉE EN PRÉPARATION DE
LA DOUZIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE SUR LES QUESTIONS ET
LES MESURES PRIORITAIRES POUR LES PAYS LES MOINS AVANCÉS
PENDANT ET APRÈS LA DOUZIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE**

tenue à Arusha (République-Unie de Tanzanie) du 22 au 24 octobre 2007

Note transmise par le secrétariat de la CNUCED

I. INTRODUCTION

1. La réunion d'experts a été convoquée par la CNUCED avec le soutien financier des Gouvernements autrichien et norvégien. Son objectif était de contribuer à la participation des pays les moins avancés (PMA) à la préparation de la douzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Les participants étaient saisis d'une étude commanditée par la CNUCED intitulée «Export competitiveness and development in least developed countries» et de monographies nationales consacrées au Bénin, au Bhoutan, au Burkina Faso, au Burundi, au Mozambique, à l'Ouganda, au Rwanda, au Sénégal et au Soudan. Les experts se sont appuyés sur l'ensemble de cette documentation pour leurs délibérations et leurs conclusions. La réunion a considérablement aidé les PMA à identifier les questions présentant un intérêt pour eux au cours et au-delà de la douzième session de la Conférence, et à définir une plate-forme commune pour leurs relations avec leurs partenaires commerciaux et leurs partenaires de développement.

2. La réunion a été ouverte par M. Basil Mramba, Ministre du commerce, de l'industrie et de la commercialisation de la République-Unie de Tanzanie, et a été présidée par M. Arsene Balihuta, Ambassadeur et Représentant permanent de l'Ouganda à Genève. Les résultats de la réunion présentés ici et approuvés par les participants feront partie de la documentation de la douzième session de la Conférence, ainsi que de la réunion des ministres des PMA qui doit avoir lieu au cours de la Conférence.

II. PROPOSITIONS DE NÉGOCIATION À L'INTENTION DES PMA POUR LA PRÉPARATION DE LA DOUZIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE ET LA CONFÉRENCE ELLE-MÊME

A. Thème subsidiaire 1: Renforcer la cohérence à tous les niveaux pour inscrire un développement économique durable et la réduction de la pauvreté dans l'élaboration des politiques à l'échelle mondiale, y compris la contribution des approches régionales

1. Enjeux pour les PMA dans le contexte de la mondialisation

3. Il y a désormais consensus pour considérer que la mondialisation ouvre des perspectives, mais présente aussi des difficultés pour tous les peuples, tous les pays et toutes les régions du monde. Les PMA n'ont pas encore pu tirer pleinement parti de la mondialisation et sont à la traîne d'autres pays en développement, en particulier en termes de croissance économique, de progrès technologique et de revenu. La croissance sous sa forme actuelle ne contribue pas à la transformation structurelle de ces pays et sa durabilité reste problématique.

4. La marginalisation des PMA est attestée par leur part négligeable du commerce mondial, de l'investissement international, des flux financiers et des flux de technologie. Regroupant près de 12 % de la population mondiale, ces pays n'ont représenté que 0,69 % seulement de la production mondiale en 2005¹. Leur part des exportations mondiales de marchandises a également diminué, passant de 2,95 % en 1950 à 0,67 % en 2004, et la valeur nominale des exportations de marchandises a baissé dans 23 PMA entre 2000 et 2002². Actuellement, les PMA représentent environ 0,5 % des exportations mondiales et 0,7 % des importations mondiales. En dépit d'une forte intégration commerciale, on observe dans ces pays une libéralisation sans apprentissage ni innovation technologiques.

5. Les difficultés auxquelles sont confrontés les PMA sont multiples et complexes: a) pauvreté massive et sous-développement; b) manque d'infrastructures; c) faiblesse des capacités de production; d) manque de capacités institutionnelles et technologiques; e) faible productivité de la main-d'œuvre; f) base statistique insuffisante; g) exode des compétences; et h) manque de ressources intérieures pour le développement. À tous cela viennent s'ajouter les éléments suivants: a) troubles et conflits civils; b) instabilité politique; c) désertification, sécheresse et dégradation des terres; d) fort accroissement démographique; et e) mauvaises conditions sanitaires. Tous ces facteurs et éléments pèsent sur les perspectives de croissance et de développement des PMA. La plupart de ces pays sont aussi des pays sans littoral, tandis que d'autres sont de petits États insulaires en développement. Ces handicaps géographiques et les coûts de transport en transit élevés qui en résultent affaiblissent encore la capacité des PMA de participer aux marchés régionaux et internationaux, d'où la faible compétitivité internationale de ces pays.

¹ Key Development Data and Statistics, base de données de la Banque mondiale, 2005 (www.worldbank.org/DATASTATISTICS).

² Organisation mondiale du commerce (OMC), Rapport sur le commerce mondial, 2006.

6. Les PMA présentent toutefois des situations diverses. Ces dernières années, un petit nombre ont réalisé quelques progrès concernant les objectifs fixés en matière d'éducation primaire, l'élimination des disparités entre hommes et femmes en matière d'éducation et la réalisation d'un taux de croissance du PIB de 7 %³. Ces modestes progrès dans quelques domaines se sont accompagnés d'une amélioration des politiques nationales, d'une hausse des prix mondiaux des produits de base et d'un renforcement des partenariats avec la communauté internationale.

2. Mesures et politiques requises à tous les niveaux

7. Il n'existe pas de solution simple, uniforme et universelle pour aider les PMA à enrayer et inverser leur marginalisation continue. Il incombe aux PMA d'élaborer leurs propres politiques et stratégies endogènes de développement sur la base de leurs propres réalités socioéconomiques, de leurs ressources intérieures, de leurs capacités institutionnelles et des conditions locales en général. Ce sont eux qui doivent avant tout s'approprier et conduire la conception et l'exécution de leurs politiques et stratégies de développement.

8. Pour profiter davantage de leur intégration globale, les PMA doivent diversifier leur base économique en développant leurs capacités de production de biens et services à plus forte valeur ajoutée, ce qui entraînera une transformation structurelle. Ils doivent aussi encourager le développement du secteur privé en mettant en place un environnement favorable grâce à une politique monétaire et budgétaire stable, un régime d'investissement stable et un système financier équilibré.

9. Toutefois, les politiques et les efforts nationaux ne peuvent à eux seuls résoudre les problèmes complexes de développement auxquels sont confrontés les PMA. Une action internationale est essentielle à la fois pour que la mondialisation profite aussi aux populations pauvres dans les pays pauvres et pour faire face aux risques d'insécurité et d'exclusion que connaissent aujourd'hui les PMA. Il faudrait en particulier: a) réduire la fracture numérique et le déficit de connaissances; b) ouvrir les marchés des pays riches aux biens et services des PMA; c) fournir des ressources financières, y compris par le biais de l'aide publique au développement (APD) et d'un allègement de la dette; et d) réaligner les mesures internationales d'appui sur les besoins et les priorités des PMA.

10. L'environnement économique extérieur s'est récemment quelque peu amélioré pour les PMA. Les prix mondiaux de leurs principales exportations de produits de base ont continué de s'améliorer et l'aide extérieure a plus que doublé entre 1999 et 2004⁴. Les investissements étrangers directs (IED) dans les PMA ont également enregistré une modeste progression ces dernières années, pour se chiffrer à 9,7 milliards de dollars en 2005, même s'ils restent fortement concentrés dans quelques pays et quelques secteurs.

³ Objectif de croissance du produit intérieur brut (PIB) figurant dans le Programme d'action en faveur des PMA pour la décennie 2001-2010, adopté à la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA à Bruxelles en 2001.

⁴ CNUCED, *Rapport 2004 sur les pays les moins avancés*, 2006.

11. Il faudrait redoubler d'efforts pour soutenir les progrès récents, en partenariat et dans un esprit de responsabilité partagée, afin d'améliorer sensiblement les résultats en matière de réduction de la pauvreté dans les PMA. À cette fin, les PMA et leurs partenaires de développement devraient s'efforcer d'améliorer la qualité de la croissance, laquelle devrait être solidaire, participative et durable et aussi de mettre en place des mécanismes efficaces de suivi et d'évaluation au niveau national dans le souci d'instaurer une responsabilité mutuelle accrue en matière de coopération pour le développement.

3. Cohérence des politiques

12. Les politiques et les règles internationales qui régissent le commerce, l'investissement, le financement et l'environnement devraient être appliquées de façon harmonieuse et cohérente avec les politiques et les stratégies nationales, notamment les documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP). Dans de nombreux PMA, les DSRP ont permis de coordonner les politiques nationales et les politiques des donateurs. Toutefois, la prolifération de politiques et de programmes non coordonnés a entraîné une «surcharge programmatique» dans la plupart des PMA, dont les gouvernements peinent à appliquer différents cadres internationaux de coopération parallèlement à leurs politiques et stratégies nationales de développement.

13. Dans la plupart des cas, les objectifs et les priorités des divers cadres, politiques et programmes semblent se concurrencer, au lieu de se compléter. Comme il est clairement énoncé dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement, il faut d'urgence garantir la cohérence et la concordance, ainsi que renforcer la coordination, des différentes politiques, stratégies et initiatives nationales, régionales et internationales.

14. Les Accords de partenariat économique avec l'Union européenne peuvent être importants pour les PMA bénéficiaires. Dans la négociation de ces accords, les PMA devraient veiller à ce que leurs dispositions soient cohérentes et compatibles avec leurs politiques et stratégies de développement, ainsi qu'avec les accords commerciaux multilatéraux. En particulier, les Accords de partenariats économiques devraient: a) promouvoir les objectifs de développement des PMA, en particulier par un renforcement des capacités de production et d'offre, y compris un transfert de technologie, de connaissances et de savoir-faire technologique; b) contribuer à la consolidation des processus d'intégration régionale; et c) encourager les flux d'IED, y compris leur orientation sectorielle. Des dispositions flexibles et de longues périodes de transition peuvent également être nécessaires pour réduire les coûts et les éventuelles incidences négatives des mesures d'ajustement et de réforme dans les PMA.

B. Thème subsidiaire 2: Aspects fondamentaux du commerce et du développement et nouvelles réalités de la géographie de l'économie mondiale

1. Enjeux de politique commerciale pour les PMA

15. Au cours des dernières décennies, la plupart des PMA ont mis en œuvre de vastes réformes économiques et programmes d'ajustement, notamment dans une perspective de libéralisation du commerce. Le commerce peut être un moteur de la croissance et sa libéralisation peut avoir d'appréciables effets positifs, mais seulement lorsque les pays possèdent les infrastructures et les institutions nécessaires au soutien d'une vigoureuse activité productive.

16. Dans le cas des PMA, la libéralisation du commerce n'a pas entraîné d'appréciables bienfaits sociaux et économiques ni de notables transformations structurelles. En fait, la part de ces pays dans le commerce mondial a continué de diminuer année après année et est aujourd'hui marginale, soit en moyenne 0,5 % des exportations mondiales et 0,7 % des importations mondiales entre 2002 et 2005.

17. La libéralisation du commerce dans les PMA devrait être progressive, mieux conçue et correctement échelonnée, en fonction des conditions spécifiquement nationales. Elle devrait être rattachée au développement des capacités productives et réalignée sur les priorités et les objectifs de développement de ces pays.

18. Le facteur le plus important pour dynamiser les exportations et attirer des IED dans les secteurs productifs est l'amélioration des conditions intérieures pour l'activité des entreprises, y compris la fourniture par les services ou les administrations gouvernementales de biens publics. Les PMA ont déjà réalisé des progrès impressionnants en matière de stabilité macroéconomique et de libéralisation du commerce. Ils doivent redoubler d'efforts pour poursuivre et approfondir leurs réformes, y compris les réformes structurelles et institutionnelles.

19. Le commerce devrait être suffisamment intégré dans les politiques et stratégies nationales de développement, y compris les DSRP. Toutefois, les stratégies de réduction de la pauvreté dans les PMA devraient particulièrement tenir compte de la nécessité de renforcer les capacités productives et de créer davantage d'emplois.

2. Mesures internationales d'appui

20. Une plus large participation des PMA à l'économie internationale dans le cadre d'un processus bien ordonné de libéralisation, accompagné d'une assistance accrue pour le renforcement de la capacité de l'économie intérieure de s'adapter et de répondre aux nouvelles perspectives commerciales, peut beaucoup contribuer à la croissance et au développement économiques des PMA.

21. À cet égard, l'actuel Cycle de négociations de Doha à l'OMC doit être complété par un important programme d'aide au commerce en faveur des PMA. L'Initiative d'aide au commerce devrait comprendre une assistance technique liée au commerce en vue de renforcer les capacités d'élaborer une politique commerciale spécifiquement nationale, de participer aux négociations commerciales et d'appliquer les accords commerciaux. Elle devrait aussi comprendre des mesures d'assistance visant à renforcer les capacités productives, s'agissant notamment des infrastructures liées au commerce. Le Cadre intégré renforcé pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des PMA, qui est un important moyen de renforcer les capacités institutionnelles des PMA, devrait être étayé et consolidé par le biais de l'Initiative d'aide au commerce.

22. L'importance des préférences commerciales pour faire décoller le secteur manufacturier dans certains PMA apparaît fondamentale, en particulier dans le secteur des textiles et de l'habillement, où les marges préférentielles restent appréciables et où les PMA possèdent un avantage comparatif potentiel. Des efforts devraient en particulier être faits pour définir des règles d'origine simplifiées, plus flexibles et plus libérales en faveur de ces pays.

23. Par ailleurs, il faut améliorer encore et rendre plus prévisibles et permanentes les conditions d'accès aux marchés pour les PMA, notamment en éliminant les obstacles tarifaires et non tarifaires restants, en assouplissant les règles d'origine, en élargissant la gamme des produits visés et en simplifiant les procédures administratives dans le cas du système généralisé de préférences (SGP) et d'autres mécanismes d'accès aux marchés. À cet égard, il faudrait mettre en œuvre aussitôt que possible, de préférence avant fin 2008, la décision prise à la Conférence ministérielle de l'OMC à Hong Kong (Chine) concernant l'accès en franchise et hors contingent des produits originaires des PMA. Le traitement spécial et différencié en faveur de ces pays devrait également devenir opérationnel, effectif, durable et obligatoire.

24. Il est reconnu que la libéralisation des droits NPF (nation la plus favorisée) entraînerait un effritement des marges préférentielles dont bénéficient les PMA. Les négociations à l'OMC devraient donc notamment porter sur des dispositions visant à remédier à cet effritement des préférences, avec en particulier un allongement des périodes de mise en œuvre des réductions tarifaires pour les produits identifiés par les PMA eux-mêmes comme vulnérables à l'érosion des préférences.

25. Compte tenu de l'importance croissante des exportations de services pour les PMA, les modalités relatives à l'octroi d'un traitement spécial à ces pays dans les négociations à l'OMC sur le commerce des services devraient être pleinement et intégralement appliquées. À cet égard, priorité doit être accordée aux modes de livraison qui intéressent le commerce d'exportation des PMA, en particulier le mouvement de personnes physiques – Mode 4.

26. Les groupements économiques et commerciaux régionaux se multiplient également dans le monde en développement. Rien qu'en Afrique, on compte une trentaine de groupements régionaux, et en moyenne chacun des 53 pays du continent est membre de quatre groupements (qui généralement se chevauchent). Pourtant, les flux commerciaux officiels intra-africains restent extrêmement modestes, à un niveau de moins de 10 %. Un inconvénient des blocs commerciaux régionaux est qu'ils donnent lieu à des règles d'origine complexes et à des taxes commerciales discriminatoires, avec d'éventuels effets de détournement des échanges ou des pertes. Il faudrait poursuivre les efforts d'approfondissement de l'intégration régionale, s'agissant en particulier de simplifier les règles d'origine et les taxes commerciales, ainsi que d'harmoniser les politiques et stratégies commerciales avec d'autres politiques et stratégies de développement.

27. Les Accords de partenariat économique avec l'Union européenne pourraient avoir des coûts importants pour les pays du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) – diminution des recettes fiscales, baisse du commerce intrarégional, pressions accrues sur les secteurs locaux de l'agriculture, de l'industrie et des services. Ces éventuelles incidences négatives risquent fort de l'emporter sur les avantages potentiels d'un accès élargi aux marchés des pays de l'Union européenne, compte tenu en particulier des niveaux tarifaires NPF généralement bas de l'Union européenne. Ces accords de partenariat économique pourraient aussi imposer aux PMA des règles et obligations commerciales allant au-delà de ce que prévoient les actuels accords commerciaux multilatéraux dans des domaines tels que les droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC), l'investissement et les services.

28. La complexité et le coût des procédures d'accession à l'OMC dépassent les capacités financières, techniques et humaines des PMA. Il conviendrait de fournir une assistance

financière et technique adéquate à ceux qui se sont engagés dans ce processus d'accession afin qu'ils puissent adapter et renforcer leurs capacités institutionnelles, réglementaires et administratives. Il faudrait donc simplifier et adapter aux besoins et objectifs de développement des PMA les procédures et les conditions d'accession. Les PMA candidats ne devraient pas avoir à assumer des engagements et des obligations supérieurs à ceux qu'ont souscrits les pays en développement déjà membres de l'OMC.

29. La CNUCED devrait poursuivre et renforcer son assistance aux PMA candidats à l'accession à l'OMC. À cet égard, en collaboration avec les organisations compétentes, elle devra entreprendre une révision des lignes directrices adoptées en 2002 à l'OMC pour l'accession des PMA, afin de déterminer si la lettre et l'esprit en sont respectés par les membres de l'OMC et si ces lignes directrices facilitent effectivement l'accession des PMA à l'OMC.

30. Il conviendrait de renforcer la coopération Sud-Sud, en particulier le Système global de préférences commerciales entre pays en développement (SGPC), en tenant compte des perspectives et des besoins particuliers des PMA dans les domaines économique et commercial.

31. La CNUCED devrait analyser les possibilités qu'offrent les flexibilités accordées aux PMA dans les accords commerciaux multilatéraux, de façon que ces pays puissent tirer davantage parti de ces accords.

3. Produits de base et diversification des exportations

32. La diversification non seulement élargit les possibilités de création d'emplois et de réduction de la pauvreté, mais accroît également la résilience économique d'un pays aux chocs extérieurs, d'où une plus grande stabilité et prévisibilité des revenus. Elle peut également encourager le progrès et l'efficacité technologiques, et dynamiser la productivité de la main-d'œuvre et les revenus. Mais surtout, une bonne diversification des exportations à la fois illustre et encourage la modernisation technologique et l'acquisition de connaissances.

33. Dans les PMA, elle peut également apporter des gains dynamiques et contribuer à la réduction de la pauvreté, en particulier lorsqu'elle concerne des exportations non traditionnelles telles que produits horticoles, produits de la pêche et tourisme. Il existe de considérables possibilités pour de nombreux PMA de devenir eux aussi exportateurs de denrées agricoles sur des marchés spécialisés et des marchés de niche. Toutefois, la plupart des exportations des PMA sont confrontées à une vive concurrence et doivent satisfaire aux critères exigeants de qualité et de livraison imposés par les marchés des pays développés. Les partenaires de développement et les partenaires commerciaux des PMA devraient leur fournir une assistance technique et financière pour les aider à satisfaire aux exigences de sûreté et de sécurité des consommateurs et des entreprises; ils devraient également s'efforcer d'harmoniser leurs normes nationales avec les normes internationales.

34. Les PMA peuvent également tirer davantage parti de leurs exportations traditionnelles de produits de base, qu'il s'agisse de minéraux ou de denrées agricoles, si des mécanismes nationaux et internationaux crédibles limitant la recherche de rente peuvent être mis en place. La hausse actuelle des prix des produits de base et des combustibles peut être une chance pour certains PMA.

35. Le principal enjeu de politique commerciale dans les PMA tributaires des produits de base devrait être la modernisation du secteur des produits primaires, combinée à une vigoureuse stratégie de promotion des exportations permettant d'exploiter les avantages comparatifs dynamiques, ce qui pourrait faire partie d'une stratégie de diversification vers la production et l'exportation d'articles manufacturés à forte intensité de main-d'œuvre.

36. L'industrie mondiale du tourisme est extrêmement compétitive et pour percer sur ce marché, il faut pouvoir attirer des touristes en leur proposant des produits de qualité englobant services de transport, hébergement, activités ou centres d'intérêt et sécurité. Des services de bureautique tels que centres d'appels et traitement de données sont un autre domaine prometteur, mais encore très peu exploité, d'avantage comparatif potentiel pour certains PMA.

37. La CNUCED devrait renforcer ses travaux sur les produits de base en coopération, notamment, avec le Fonds commun pour les produits de base, le Centre du commerce international CNUCED/OMC et d'autres institutions compétentes en vue d'améliorer l'accès aux marchés et la fiabilité des approvisionnements, d'intensifier la diversification et une production à valeur ajoutée, d'améliorer la compétitivité des produits de base, de renforcer les filières et structures de marché, et de garantir une participation effective de toutes les parties intéressées.

C. Thème subsidiaire 3: Améliorer un environnement propice à tous les niveaux pour renforcer les capacités productives, le commerce et l'investissement: mobiliser les ressources et mettre à profit les connaissances pour le développement

1. Enjeux pour les PMA

38. Le développement des capacités productives est indispensable à la diversification de l'activité économique et des exportations, à une croissance économique soutenue et à une réduction de la pauvreté dans les PMA. Cela reste toutefois extrêmement difficile dans ces pays, principalement en raison d'un manque de ressources financières pour le développement, de la faiblesse des taux d'épargne et d'investissement, du faible niveau de développement technologique et de la pénurie de compétences de gestion et de main-d'œuvre qualifiée, tous éléments qui affaiblissent la compétitivité internationale de ces pays.

39. En outre, la plupart des PMA sont soit des pays sans littoral, soit de petits États en développement insulaires. Les contraintes géographiques qui en résultent se traduisent par des coûts de transport et de transit exorbitants pour les exportations et les importations, ce qui affaiblit davantage encore la capacité des pays d'être commercialement compétitifs sur les marchés internationaux. Il est peu probable que les PMA puissent enregistrer une croissance économique soutenue et accélérée sans une transformation structurelle s'accompagnant d'un développement des capacités productives favorisant la diversification et la compétitivité internationale.

2. Initiatives et mesures d'appui requises à tous les niveaux

40. Avec le soutien de la communauté internationale, en particulier des donateurs, les PMA devraient s'efforcer de tirer le meilleur parti possible de leur situation de pays sans littoral en élargissant et en approfondissant leur intégration régionale et en modernisant leurs

infrastructures de transport en transit, notamment en faisant appel aux technologies de l'information et de la communication (TIC).

41. L'absence générale de transformations structurelles et le très faible taux de croissance de la productivité dans les PMA en tant que groupe résultent d'un apprentissage technologique trop lent et d'un manque d'innovation dans la sphère économique. Il faudrait promouvoir un environnement propice à une croissance tirée par le secteur privé, en accordant une attention particulière à la nature des entreprises locales, des systèmes financiers locaux et des systèmes nationaux de savoir. Le développement des capacités productives dépend de l'existence d'entreprises capables d'investir, d'apprendre et d'innover.

42. Améliorer la situation des PMA et de leur population en matière d'infrastructures, de technologie et de connaissances impose d'engager des multiples initiatives aux niveaux national, régional et international. Au niveau national, les PMA devraient s'efforcer d'adopter des politiques appropriées visant à atténuer les problèmes liés à l'insuffisance de ressources et d'actifs, moyennant un soutien public et tout un éventail d'approches institutionnelles et participatives. Le soutien de leurs partenaires de développement est toutefois nécessaire pour doter, en particulier les zones rurales, des infrastructures sociales et économiques requises – transports, télécommunications, écoles, services de santé, électricité.

3. Mobiliser les ressources pour le développement

43. À court terme et à moyen terme, les PMA et autres pays structurellement vulnérables continueront de dépendre beaucoup plus des flux de ressources extérieures – principalement sous la forme d'APD et autres dons pour le financement de leurs besoins de développement, y compris le renforcement des capacités productives – que de leurs ressources intérieures et des flux financiers privés.

44. Les partenaires de développement (pays donateurs) qui ne l'ont pas encore fait devraient faire des efforts supplémentaires pour atteindre les objectifs d'APD de 0,15 % à 0,2 % de leur revenu national brut (RNB) en faveur des PMA d'ici 2010. Les conditionnalités de l'aide ne doivent pas limiter les choix et les options des pays bénéficiaires. Dans le cadre des mesures internationales d'appui aux PMA, il conviendrait également de rééquilibrer les priorités entre le développement du secteur social et différents aspects concernant la production, en insistant davantage sur ces derniers.

45. L'aide au développement devrait aussi être coordonnée et prévisible, et être affectée à des fins qui contribueront directement à la croissance et au développement dans les PMA. Dans ce contexte, une amélioration sensible de la conception des politiques d'aide est vivement souhaitable pour que les PMA acquièrent une plus grande maîtrise des dépenses publiques. Cela implique le respect de ces instruments internationaux que sont la Déclaration de Rome (2003) et la Déclaration de Paris (2005) sur l'efficacité de l'aide: appropriation, harmonisation, alignement, résultats et responsabilité mutuelle, qui sont de plus en plus considérées comme d'importants facteurs de légitimité des plans nationaux de développement. Les pays donateurs qui n'ont pas signé la Déclaration de Paris sont invités à adopter des mesures similaires.

46. Les PMA, quant à eux, devraient s'engager à appliquer des stratégies de développement équilibrées et à mobiliser et utiliser de façon effective et déterminée leurs ressources intérieures.

Cela devrait s'accompagner d'une amélioration de la gouvernance politique et économique et de la gouvernance des entreprises, d'élections libres et loyales, du respect des droits de l'homme et de la liberté d'expression, et d'une déconcentration du pouvoir politique grâce à des mesures de décentralisation politique ou économique.

47. Les PMA devraient également mettre en œuvre des politiques sociales efficaces de façon que toute amélioration de la croissance profite aussi aux pauvres et que les fruits de cette croissance soient équitablement redistribués aux pauvres et aux groupes vulnérables de la société. Trop souvent par le passé, la croissance économique n'a eu aucun effet bénéfique pour les pauvres dans les PMA. Une croissance favorable à l'amélioration de la situation des populations pauvres doit également s'appuyer sur une amélioration de la qualité de la gouvernance, à travers une plus grande transparence et responsabilisation en matière de politique publique.

48. Les IED et d'autres formes de transfert de technologie sont essentiels. Les PMA n'ont pas ménagé leurs efforts pour poursuivre des politiques visant à attirer avec profit des IED, afin d'acquérir ainsi capital et technologie, et créer emplois et débouchés à l'exportation. Des efforts analogues devraient être faits pour renforcer le rôle et la contribution de l'investissement intérieur, de façon à éviter un effet d'éviction des producteurs locaux de biens et services. Les donateurs peuvent également jouer un rôle catalytique par le biais de l'assistance technique et du financement d'infrastructures.

49. Compte tenu de l'importance économique croissante pour un certain nombre de PMA des rapatriements de salaires et de fonds de ressortissants vivant et travaillant à l'étranger, des efforts accrus et coordonnés au niveau international doivent être faits pour promouvoir des filières, des mécanismes et des politiques internationales permettant de réduire les coûts de transaction qui freinent ces transferts de fonds, lesquels sont une source de financement du développement dans les pays bénéficiaires. Intensifier ou réorienter les envois de fonds dans un souci d'investissements productifs devrait être considéré comme un objectif général souhaitable.

D. Thème subsidiaire 4: Renforcer la CNUCED, son rôle en matière de développement, son impact et son efficacité institutionnelle

50. La CNUCED a un rôle important à jouer en faveur des PMA et par le biais de ses fonctions de recherche et d'analyse, elle doit continuer de s'attaquer aux problèmes de développement de ces pays. Cela devrait en particulier contribuer à une amélioration du contenu des politiques et des stratégies nationales de développement ainsi qu'à l'adoption de mesures internationales d'appui en faveur des PMA, en vue de garantir une croissance et un développement plus soutenus.

51. La CNUCED devrait renforcer ses activités d'analyse et de formation de consensus en faveur des PMA; cela devrait s'accompagner d'un soutien financier et technique garantissant une participation effective des délégations des PMA aux grandes conférences et réunions intergouvernementales de la CNUCED.

52. La CNUCED devrait également se doter d'une stratégie dynamique et cohérente pour toucher les décideurs, les institutions de recherche et les établissements universitaires, les acteurs du secteur privé et les organisations de la société civile dans les PMA. Elle pourra ainsi être une

instance de dialogue et de coopération en réseau, dans l'objectif d'améliorer le contenu des politiques nationales et les capacités de décision et d'orientation dans les PMA. Des interactions bien structurées et régulières entre le secrétariat de la CNUCED et les institutions nationales ou régionales, en particulier pour la conception des activités de recherche, l'intégration des perspectives nationales et régionales et la diffusion des résultats des travaux de recherche dans les PMA, apparaissent indispensables.

53. La CNUCED devrait élaborer et exécuter des activités de coopération technique et de renforcement des capacités en faveur des PMA, en s'appuyant sur les résultats de ses travaux de recherche et d'analyse, et les mettre en œuvre en fonction des besoins et des priorités des PMA. Ces activités contribueront au renforcement des capacités institutionnelles et techniques, ainsi qu'aux efforts de mise en valeur des ressources humaines dans les PMA, avec un impact optimal sur le développement.

54. Les activités de renforcement des capacités et de coopération technique de la CNUCED dans les PMA doivent être soutenues par un financement prévisible et suffisant. La CNUCED devrait donc redoubler d'efforts pour regrouper ses diverses activités de coopération technique, et notamment élaborer des programmes pluriannuels et multidonateurs. Cela contribuera à une plus grande continuité et viabilité de la mise en valeur des ressources humaines et du renforcement institutionnel dans les PMA.

55. La CNUCED devrait aider les PMA à se doter de capacités statistiques nationales, notamment en développant des bases de données sur les débouchés potentiels à l'exportation et l'information commerciale, en particulier pour le commerce de biens et services.

56. Le Fonds d'affectation spéciale de la CNUCED en faveur des PMA reste un important instrument pour proposer, concevoir et exécuter des activités de coopération technique et de renforcement des capacités dans ces pays. Il est impératif et urgent d'en reconstituer régulièrement les ressources, y compris d'en diversifier les sources de financement, car peu de donateurs y ont jusqu'ici versé des contributions.

57. Avec le soutien des États membres, la CNUCED devrait également concevoir un cadre méthodologique permettant de déterminer et d'évaluer l'impact effectif de ses travaux d'analyse et de recherche ainsi que de ses activités de coopération technique et de renforcement des capacités, en particulier au niveau des pays et au niveau régional, et elle devrait faire régulièrement rapport à ce sujet au Conseil du commerce et du développement.

58. Le Secrétaire général de la CNUCED a déjà pris une mesure importante et encourageante dans la bonne direction en regroupant et en consolidant les activités de la Division de l'Afrique, des pays les moins avancés et des programmes spéciaux. Il est invité à renforcer encore, avec le soutien des États membres, cette division en y affectant des ressources humaines et financières qui lui permettront de s'acquitter pleinement de ses tâches et fonctions.
